

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE

2EME REUNION DE 2017

Séance du 28 juin 2017

CD20170628_5

id. 3253

L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2016 du SATESE, tel qu'il a été approuvé par le comité de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **167 578,29 €** se décomposant comme suit :

– INVESTISSEMENT

Recettes	58 534,26 €
Excédent 2015	86 772,33 €
Dépenses	46 106,96 €
Sous-total	99 199,63 €
Restes à réaliser en dépenses.....	25 460,00 €
Excédent d'investissement.....	73 739,63 €

– FONCTIONNEMENT

Recettes	643 568,28 €
Excédent 2015	95 768,98 €
Dépenses	645 498,60 €
Excédent de fonctionnement	93 838,66 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2016 du Payeur départemental concernant le SATESE ;

- Approuve le compte administratif 2016 du SATESE, lequel fait apparaître un excédent global de 167 578,29 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - l'excédent d'investissement de 99 199,63 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
 - l'excédent de fonctionnement de 93 838,66 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

Étant précisé que l'affectation des résultats de l'exercice 2016 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2017 et est identique à celle-ci.

Nombre de votants : 29

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÉGE, 1ère Vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC